

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL
29 avril 2011

Le vingt neuf avril deux mil onze, à vingt heures, le Conseil Municipal, de la Commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le vingt deux avril deux mil onze s'est réuni sous la présidence de **Guy DHORBAIT**, Maire.

Etaient présents : **Guy DHORBAIT, Daniel BEDEL, Jean-Pierre CASTELLANI, Barbara DELAFOSSE, Claude GUILBERT, Jean-Michel WETZEL, Chantal CANALE, Jean-Pierre DELOISY, Brigitte VALLEE, Céline BERTHELIN, Jean-Claude BOURGOGNE, Alain LETOLLE, Serge DONY, Alexandra SENECHAL.**

Absents représentés : **Jean-Jacques DECOBERT** représenté par **Jean-Pierre CASTELLANI**
Geneviève CAIN représentée par **Guy DHORBAIT**
Sylvie CHAMPENOIS représentée par **Barbara DELAFOSSE**
Laurence BREE représentée par **Chantal CANALE**
Thomas HENDRICKX-LEGUAY représenté par **Jean-Michel WETZEL**

Absents excusés : **Armanda FALCO ABRAMO, José RUIZ.**

Secrétaire de séance : **Alain LETOLLE**

Le conseil municipal, après lecture, approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2011.

LETTRES DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance :

- de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Lyre Briarde ;
- d'une lettre de remerciements de la Mission Locale de la Brie et des Morins pour la cotisation financière versée par la commune pour l'année 2011 ;
- d'une lettre de remerciements de l'équipe enseignante et des ATSEM pour les travaux de réaménagement de la cuisine à l'école maternelle.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget assainissement 2011 qui s'équilibre en section de fonctionnement à **364 707€** et en section d'investissement à **64 442€**.

BUDGET PRIMITIF PERISCOLAIRE 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget périscolaire 2011 qui s'équilibre en section de fonctionnement à **262 800 €**.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget commune 2011 qui s'équilibre en section de fonctionnement à **1 823 055 €** et en section d'investissement à **1 225 060€**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition applicables aux bases pour 2011 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	19,60 %
Taxe foncière (bâti)	20,04 %
Taxe foncière (non bâti)	58,20 %

Contribution foncière des entreprises 17,83 %

Suite à la réforme fiscale des collectivités, ces taux sont identiques à 2010 majorés de la part départementale mais ne changeront pas l'imposition des Buccéens.

CONVENTION POUR FOURNITURE D'INDEX DES RELEVÉS D'EAU POTABLE

Par délibération le 7 décembre 2010, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Boissy/Chauffry (S.I.A.E.P.) a fixé une redevance forfaitaire annuelle pour la fourniture d'index des relevés de compteurs d'eau potable.

Cette redevance sera réglée par le service assainissement de la commune de Boissy-le-Châtel. Son prix valeur de base au 1^{er} novembre 2010 a été fixé à 2 euros HT par an et par abonné au service d'eau potable avec une formule de variation des prix (article 3 de la convention).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention.

Ont voté contre : **Chantal CANALE, Brigitte VALLEE, Laurence BREE.**

Abstention : **Barbara DELAFOSSE, Jean-Claude BOURGOGNE.**

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR UN ENFANT DANS UNE CLIS

Un enfant de Boissy-le-Châtel est scolarisé du fait de son handicap dans une classe d'intégration scolaire située sur la commune de Coulommiers.

La participation aux frais de scolarité votée par le conseil municipal de Coulommiers a été fixée à 497 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de régler la somme de 497 euros à la commune de Coulommiers.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VACHERIE (partie haute) et RUE DE LA MARE GARENNE

Le maire rappelle que le contrat triennal de voirie déposé le 18 décembre 2008 a été accepté par la commission permanente du conseil général le 3 mai 2010.

Suite à la décision de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Vacherie (partie haute) et de la rue de la Mare Garenne (deuxième tranche du contrat triennal de voirie), il a été nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de ces aménagements.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 22 avril 2011 ont retenu monsieur **Didier JAKUBCZAK**, domicilié 24, rue de Cessoy à 77520 – SOGNOLLES EN MONTOIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- précise que le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à 8 000,00 € H.T.
- autorise le maire à signer le marché.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ETUDE PREALABLE AU CONTRAT CONT.A.C.T.

Par délibération du 27 janvier 2009 le conseil municipal a décidé de déposer sa candidature pour l'obtention d'un contrat CONT.A.C.T. Une étude préalable pour le contrat d'Aménagement Communal du Territoire est nécessaire.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 6 avril 2011 ont retenu l'agence Karine RUELLAND, domiciliée 42, rue des Sorbiers à 75020 – PARIS pour la réalisation de cette étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- précise que le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à 20 500€ H.T, soit 24 518€ T.T.C.
- autorise le maire à signer le marché.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DE LA TOITURE DU GROUPE PRIMAIRE

Par délibération le 25 mars 2010, le conseil municipal a décidé la réfection de la toiture de l'école primaire de la Mare Garenne.

La commission d'appel d'offres réunie le 6 avril 2011, a retenu l'entreprise RODRIGUEZ Eric, domiciliée Z.I. avenue de l'Industrie à 77510 – REBAIS pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- précise que le montant des travaux s'élève à 21 224€ H.T. (+ 10% pour la garantie de 10 ans).

CONVENTION TELE ASSISTANCE AVEC LE CONSEIL GENERAL ET PRESENCE VERTE

Les conventions de téléassistance avec l'association Présence Verte et avec le conseil général sont arrivées à échéance.

Le service de téléassistance est destiné à améliorer les conditions de vie et à sécuriser les habitants de la commune en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées physiques ou malades.

Le Conseil Général soutient financièrement la téléalarme en versant aux communes une subvention pour chaque personne ou couple abonné. Le montant de cette aide varie selon les ressources de la personne seule ou du couple.

Le conseil municipal :

- autorise le maire à signer la convention avec le Département
- autorise le maire à signer la convention avec l'association Présence Verte.

REGLEMENT ASSAINISSEMENT

Depuis la loi du 3 janvier 1992, l'assainissement est une compétence communale obligatoire.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, la commune se doit d'établir un règlement d'assainissement qui fixe les droits et devoirs du service d'assainissement et de ses usagers. La commune de Boissy-le-Châtel a adhéré au SPANC de Rebais en ce qui concerne le contrôle des assainissements autonomes présents sur la commune.

Le présent règlement d'assainissement reprend les règlements de ces deux modes d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement d'assainissement joint en annexe.

COLONIE ETE 2011 : TARIF – CONVENTION

Comme les années précédentes, dans le cadre du temps libre, la municipalité propose un séjour vacances pour les ados de 12/15 ans. Cette session de 13 jours est prévue du 18 au 30 juillet 2011 à destination de Soursac en Corrèze ; 10 places sont disponibles. Le coût de ce séjour par participant s'élève à 795 €. La participation demandée aux familles s'élève à 335 € par adolescent. Le montant total est de 7950.00 €.

La facture définitive sera établie en fonction du nombre réel de participants à ce séjour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de donner aux familles la possibilité d'échelonner les paiements en cinq mensualités maximum qui s'effectueront : fin mai, fin juin, fin juillet, fin août, fin septembre 2011.
- autorise le maire à signer la convention avec la SARL « Océane voyages », dont le siège est domicilié 291b, avenue de Dunkerque – 59160 – LOMME.

TARIFS REPAS CHAMPETRE DU 14 JUILLET

Comme chaque année un repas champêtre est organisé par la municipalité et ouvert à tous les Buccéens sur réservation et paiement à l'inscription.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix du repas à 13€ pour les adultes et à 6€ pour les enfants de moins de 12 ans. Le tarif des consommations est arrêté comme suit :

- 1,50 € pour les sodas, bières et eaux de Perrier
- 1,00 € pour l'eau plate
- 3,00 € pour la coupe de champagne
- 18,00 € pour une bouteille de champagne

REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur du périscolaire joint en annexe.

Ont voté contre : Céline BERTHELIN

COMPTES-RENDUS REUNIONS SYNDICATS

- Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères le 17 mars 2011 (Daniel BEDEL)
- Syndicat intercommunal des Energies de Seine-et-Marne le 22 mars 2011 (Daniel BEDEL)
- Syndicat du Collège de Rebais le 28 mars 2011 (Chantal CANALE)
- Syndicat intercommunal des Energies de Seine-et-Marne le 29 mars 2011 (Daniel BEDEL)
- Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues le 4 avril 2011 (Daniel BEDEL)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est de Seine-et-Marne le 22 avril 2011 (Daniel BEDEL)
- Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues le 27 avril 2011 (Daniel BEDEL)

QUESTIONS DIVERSES

Par Céline BERTHELIN

Concernant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs, je regrette que l'horaire d'ouverture de la garderie passe de 6h30 à 7h00, certains parents n'ont peut-être pas la possibilité d'adapter leur horaire de travail.

Par Daniel BEDEL

Travaux de voirie rue du Buisson

- Compte tenu d'une forte sécheresse, une partie de l'engazonnement devra être refait début septembre par les services techniques ;
- Un trottoir de sécurité côté gauche en montant avec mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été réalisé ; il est regrettable que 10 à 20 véhicules bloquent l'accès à ce trottoir. La commission sécurité/transport doit remédier à ce problème ainsi que la vitesse excessive dans cette rue.

Monsieur Guy DHORBAIT propose l'intervention de la police municipale.

- Concernant les emplacements réservés pour les conteneurs à ordures ménagères, je remercie les habitants qui respectent les consignes données à savoir :
 - sortir les conteneurs la veille du ramassage
 - les rentrer au plus tôt
 - ne pas les laisser dans la rue au-delà du jour de ramassage

Le respect de ces règles est bénéfique et agréable à tous.

La séance est levée à 21 h 45
Boissy-le-Châtel, le 2 mai 2011

Le Maire,
Guy DHORBAIT

Nom	Signature	Nom	Signature
J-J DECOBERT		J.-CI BOURGOGNE	
D. BEDEL		Geneviève CAIN	
J-P. CASTELLANI		A. FALCO ABRAMO	
Barbara DELAFOSSE		Alain LETOLLE	
C. GUILBERT		Sylvie CHAMPENOIS	

Jean-Michel WETZEL		Serge DONY	
Chantal CANALE		Alexandra SENECHAL	
Jean-Pierre DELOISY		Laurence BREE	
Brigitte VALLEE		José RUIZ	
Céline BERTHELIN		Thomas HENDRICKX	